



Conseil Central
de l'Action Sociale
du 23 juin 2015



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etats@cgt.fr

Compte rendu

La 83ème session du Conseil Central de l'Action Sociale s'est tenue à l'école militaire sous la présidence du SGA BODIN. Après lecture des déclarations liminaires (voir celle de la CGT) le SGA BODIN a apporté quelques réponses :

- Pour la réorganisation du réseau social, il y aura bien un maintien et même un renforcement de l'Action Sociale de proximité.
- Sur le SIAS (système d'information de l'Action Sociale), suite aux interrogations des travailleurs sociaux sur la confidentialité des données, aucune poursuite ne pourra être faite à leur encontre si des éléments concernant des ressortissants étaient divulgués, réponse émanant de la direction des affaires juridiques.
- Sur les nombreux problèmes que rencontrent les salariés de l'IGESA dans leurs établissements, le SGA a indiqué que suite à la saisine d'une organisation syndicale, (la CGT), il a mandaté Mme GIRELLI, inspecteur des personnels civils pour un rapport. La CGT ne manquera pas de tenir informés les personnels sur la suite donnée à ce rapport.
 - Le compte-rendu du CCAS du novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.
 - Une présentation générale du COP 2015-2019 de l'IGESA. (Contrat d'Objectifs et de Performance) a été ensuite réalisée. Ce contrat se dessine plus particulièrement autour de 4 axes qui couvrent la totalité du périmètre des activités de l'IGESA.
- Axe 1 :
 - Affirmer le rôle d'opérateur de l'IGESA en matière de délivrance des prestations.
 - Réduction des cibles concernant le délai moyen de versement des prêts sociaux par l'IGESA de 14 à 8 jours.
 - Introduction d'un délai de délivrance de 48 heures pour les aides à la location et à l'acquisition d'un nouveau logement.
 - Introduction d'un objectif à part entière consacré à l'accession à la propriété et réduction du délai moyen d'attribution des prêts logements de 14 à 12 jours.

- Axe 2 :
 - Développer le cœur de métier de l'IGESA.
 - Participation de l'IGESA à l'élaboration d'enquêtes réalisées par le ministère sur les attentes et les appréciations des ressortissants.
 - Effort d'augmentation du nombre d'enfants handicapés accueillis.
 - Nouvel objectif consacré à l'augmentation des capacités d'hébergement temporaire des ressortissants en région parisienne par l'acquisition d'une 4ème résidence relais.
 - Action particulière en vue de procéder à des études d'opportunité en vue d'augmenter les capacités d'hébergement en province.

- Axe 3 :
 - Diffusion d'une newsletter mensuelle de l'IGESA dans le réseau interne défense.
 - Faciliter l'accès aux prestations vacances via le système de réservation et d'achat sur le portail internet de l'IGESA.
 - Nouvelle action sur la poursuite de l'amélioration de la qualité des prestations dans le cadre de la certification des établissements inclus dans le périmètre AFNOR.
 - Augmentation de la fréquence de réalisation des enquêtes de satisfaction notamment pour les structures d'accueil de jeunes enfants.
 - Développer les facilités de paiement pour le ressortissant-client.

- Axe 4 :
 - Renforcer l'efficacité de l'IGESA.
 - En matière de ressources humaines, introduction d'indicateurs portant sur le taux d'absentéisme et sur la politique de formation des personnels.
 - En matière d'infrastructure, prévision d'un audit permettant de dégager des orientations concernant l'optimisation de l'infrastructure.
 - Introduction d'une action sur l'impact de la réforme tarifaire.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'IGESA a été adopté à l'unanimité.

- ✓ Les nouvelles dispositions du prêt logement-travaux ont été présentées. Ces nouvelles dispositions émanent d'un groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois depuis le début d'année.

Actuellement deux prêts, le prêt d'accèsion à la propriété et le prêt de financement travaux.

Propositions du groupe de travail :

- Fusion des deux prêts en un seul prêt « le prêt habitat » avec deux destinations, soit l'accèsion à la propriété, soit le financement de travaux.

- Prêt habitat, 13000 € (la CGT proposait de 15000 à 17000 €), frais de gestion du prêt 1,10%, (la CGT demandait à s'aligner sur les conditions les plus favorables proposées par les organismes bancaires).
- Prêt travaux, deux possibilités :
 - Travaux réalisés par un professionnel, 13000 €.
 - Travaux réalisés par le ressortissant, 5000 €, frais de gestion 1% (la CGT proposait jusqu'à 7000 €).
- Dans les deux cas, possibilité de contracter plusieurs prêts au cours de la carrière au ministère de la Défense.

Suite aux différentes remarques des uns et des autres, la décision de réunir à nouveau le groupe de travail à partir du mois de septembre a été prise par le SGA, et cela pour une présentation définitive des nouvelles dispositions relatives aux prêts au CCAS du mois de novembre 2015.

- ✓ L'adaptation de la circulaire relative à la prestation éducation, a été ensuite expliquée, la modification principale concerne le plafond de quotient familial, celui-ci est porté de 8382 € à 8870 €. La circulaire a été adoptée à l'unanimité.
- ✓ Un bilan du plan d'action petite enfance a également été présenté :
 - Le bilan au 31 décembre 2014, 44 établissements de l'IGESA soit 1247 places et 2637 enfants de ressortissants accueillis.
 - Pour les réservations de berceaux auprès de prestataires externes.
 - 43 marchés en cours.
 - 10 nouvelles places à Villenave d'Ornon (Bordeaux).
 - 398 places réservées.
 - 884 enfants de ressortissants accueillis.
 - Capacités prévisionnelles au 21/12/2015, 451 places.
 - Projets de crèches « défense », 4 en 2015-2016, 11 à partir de 2017.
- ✓ Une information sur la politique du logement et de l'hébergement était aussi à l'ordre du jour.
 - Les objectifs de la politique du logement familial :
 - Proposer des logements d'un montant de loyer inférieur au prix du marché aux ressortissants du ministère.
 - Réservation de logements dans les zones de forte tension locatives.
 - Taux d'occupation du parc de logements ministériel, 77,78% de militaires et 22,22% de civils en moyenne sur le territoire, pour Ile-de-France, 62,78% de militaires et 37,22% de civils.
 - Poursuite de l'effort sur le logement :
 - Livraison de 580 logements neuf et renouvelés en 2015 dont 142 en Ile-de-France.

- Commande de 530 logements en 2015.
- ✓ La réorganisation du Réseau Social a été abordée en fin de séance.
 - Cette réforme s'inscrit dans le cadre des recommandations du rapport du contrôle général des armées du 9 décembre 2013 et du programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS).
 - Le PMAS devient le CTAS (Centre Territorial d'Action Sociale), afin de renforcer la lisibilité vis-à-vis des autorités locales.
 - L'ESP devient AAS (Antenne d'Action Sociale).
 - Disparition des ESEP (Echelon Social d'Encadrement et de délivrance des Prestations) et des ESE (Echelon Social d'Encadrement), transfert du traitement des prestations de l'ESEP vers le siège du CTAS.
 - Affectation des Conseillères Techniques d'Encadrement au sein du CTAS, en tant que responsable secteurs. Leur situation géographique reste auprès des BdD.

La CGT restera vigilante sur la mise en place de cette nouvelle organisation même s'il nous a été indiqué qu'il n'y aurait pas de déflation d'effectifs du moins dans l'immédiat.

Au tour de table la délégation CGT a demandé une réponse à notre déclaration liminaire sur la mise en place d'un groupe de travail sur la restauration. Le SGA a pris en compte notre demande sans oublier de nous dire que la problématique était complexe. Pour la CGT, il est de la responsabilité du ministère en termes de santé publique, que chaque personnel puisse bénéficier quotidiennement d'un repas de qualité à un tarif acceptable.

Le prochain Conseil Central de l'Action Sociale aura lieu en novembre prochain. N'hésitez pas à interpeller vos élus CGT dans les Comités Sociaux pour une prise en compte de vos revendications.

AVEC LA CGT POUR UNE ACTION SOCIALE PLUS PROCHE DES RESSORTISSANTS ET DE LEURS BESOINS.

Les représentants CGT : Chantal MADEC, AIA Bretagne, BAN LANN-BIHOUE, Didier PORNIN, DA 273
ROMORANTIN.